

Zeitschrift:	Bildungspolitik : Jahrbuch d. Schweizerischen Konferenz der Kantonalen Erziehungsdirektoren = Politique de l'éducation = Politica dell'educazione
Band:	63/1977-64/1978 (1978)
Rubrik:	Les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deuxième Partie: Les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire

Joseph Eigenmann et Carlo Jenzer
avec la collaboration de Beat Mayer et Ernst Preisig

Le présent document présente les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Il a été élaboré dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'Office fédéral de l'éducation et de la recherche (OFER) et réalisé par une équipe de chercheurs de l'Institut suisse pour l'éducation et la recherche (ISER) et de l'Institut suisse pour l'éducation et la recherche (ISER).

Le document est divisé en deux parties principales : la première partie concerne les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire dans les cantons de Vaud et de Fribourg, et la seconde partie concerne les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire dans les autres cantons suisses.

La première partie du document présente les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Ces plans d'études sont présentés sous forme de tableaux qui détaillent les programmes d'études, les horaires d'apprentissage, les méthodes d'enseignement et les critères d'évaluation pour chaque niveau d'étude.

La seconde partie du document présente les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire dans les autres cantons suisses. Ces plans d'études sont également présentés sous forme de tableaux qui détaillent les programmes d'études, les horaires d'apprentissage, les méthodes d'enseignement et les critères d'évaluation pour chaque niveau d'étude.

Le document est destiné à fournir des informations pratiques et utiles aux enseignants, aux parents et aux élèves concernant les plans d'études actuels de la scolarité obligatoire dans les cantons de Vaud et de Fribourg et dans les autres cantons suisses.

Algunas de las ideas principales en el desarrollo de la teoría
de los sistemas.

1. Teoría de los sistemas.

Dos tipos de sistemas:

a

1. L'analyse des plans d'études de tous les cantons suisses, une entreprise impossible?

Comparer les plans d'études des vingt-cinq cantons suisses est une entreprise extrêmement délicate, comme le relatent également tous les rapports similaires rédigés par le passé. Au nombre de ces rapports, il faut citer surtout:

Dottrens, Robert: *L'amélioration des programmes scolaires et la pédagogie expérimentale*. Neuchâtel, Paris 1957.

Lustenberger, Werner: *Wochenstundenpläne und Probleme der Stoffverteilung in den ersten sechs Primarschuljahren*. In: *Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen*, 42^e année, 1956.

Lustenberger, Werner: *Die kantonalen Wochenstundenpläne für das 1. bis 6. Primarschuljahr*. In: *Schweizerische Lehrerzeitung*, 102^e année, 12 avril 1957.

Alliance des sociétés féminines suisses: *Enquête sur les programmes scolaires*. Introduction par Marie-Thérèse Schmid-Theiler. Zurich 1963.

Ce qui rend ardue la comparaison des plans d'études cantonaux, c'est la difficulté d'accéder au matériel nécessaire à cette étude. C'est aussi l'ampleur de ce matériel, la grande diversité des contextes (les systèmes scolaires sont différents: leur structure, les dénominations, la durée de la scolarité), la pluralité linguistique, la terminologie utilisée. S'ajoute à cela, une grande hétérogénéité au sein même des cantons. Dans certains d'entre eux, en effet, la réalité de l'enseignement s'écarte parfois très fortement des contenus du plan d'études. De plus, ces documents sont soumis à des modifications constantes. Tout cela réuni fait que la comparaison de plans d'études est extrêmement laborieuse. Chaque affirmation doit être accompagnée de commentaires prudents d'hypothèses et de propos restrictifs.

Le présent rapport repose sur des données statistiques qui ont été rassemblées et exploitées par le Groupe de travail fribourgeois de recherche en matière de plans d'études (FAL), à la demande du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation. Il s'agit de données extrêmement fines, recueillies avec beaucoup de soin, mais dont on ne peut néanmoins garantir l'exactitude parfaite des détails.

Nous donnons ici quelques précisions supplémentaires à propos de ces données statistiques.

Les informations d'ordre quantitatif qui vont être citées par la suite n'ont pu être tirées que partiellement des plans d'études cantonaux. Dans une première étape, les chercheurs du FAL n'ont retenu que celles-là, mais par la suite ils se sont vite aperçus qu'entre ces derniers et la réalité scolaire il pouvait y avoir parfois d'énormes différences. C'est pourquoi, ultérieurement, ils ont élaboré un document sur la base de ce matériel statistique et l'ont soumis aux départements cantonaux compétents pour examen et correction. Malgré cette procédure, rien ne permet encore de garantir que la totalité des informations ainsi obtenues corresponde effectivement à la réalité des faits. Tous ceux qui ont travaillé à ce projet n'en ont plus douté une seconde lorsque, une fois le travail terminé, deux grilles horaires nouvellement modifiées leur sont encore parvenues. Elles n'ont pu être prises en considération.

Bien qu'il n'ait pas été possible d'éviter certaines erreurs, les résultats de cette enquête gardent cependant une valeur exemplaire, car ils illustrent bien la situation de la Suisse dans le domaine des plans d'études. Ils ne pourront être fondamentalement remis en question, car ils révèlent l'ampleur considérable des écarts incontestables de toutes sortes qui existent entre les cantons.

Il est évident que l'interprétation des résultats présentés doit être faite avec une grande prudence. Mais il serait faux de mettre ces derniers fondamentalement en doute parce que des détails s'avéreraient inexacts ou parce que les hypothèses ou les restrictions qui les accompagnent ne seraient pas toujours suffisamment développées.

Les informations données ici confirment ce que beaucoup percevaient déjà, à savoir qu'il y a de grandes différences entre les plans d'études des divers cantons - et également dans la manière de concevoir l'école. Ce que Werner Lustenberger constatait déjà en 1957 a aujourd'hui encore toute sa valeur: les différences entre les plans d'études des différents cantons de la Suisse sont plus considérables que celles qui existent entre ceux des divers Etats européens.

2. L'aspect extérieur des plans d'études actuels

Les plans d'études ne se distinguent pas seulement les uns des autres par leurs seuls contenu et objectif. Ils se diffèrent aussi par leur forme et leur présentation, en particulier:

- par leur ancienneté (année de leur entrée en vigueur);
- par leur dénomination (plan d'études, plan de formation, plan des matières, etc.);
- par leur présentation (classeur à anneaux, brochure, feuilles polycopiées, etc.);
- par leur dimension (le nombre de pages varie entre 2 et 357);
- par leur champ d'application;
- par le langage utilisé;
- par leur structure (voir chapitre 3).

Cela suffit déjà à montrer combien la comparaison de plans d'études cantonaux est une entreprise difficile. Nous allons considérer ces différences d'un peu plus près. Le lecteur trouvera tous les détails dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe.

2.1. L'ancienneté des plans d'études

Ecole primaire

Le tableau suivant indique que le plan d'études le plus ancien, valable encore aujourd'hui, a été introduit en 1907 (TG, 1^e à 6^e année de l'enseignement primaire), et qu'après lui, le plus ancien remonte à 1944 (SO, qui a été révisé depuis, il est vrai). Parmi les 28 plans d'études considérés, 13 datent de la période comprise entre 1970 et 1974 (soit presque 50%).

Année	1907	1944	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1973	1974
Nombre de plans d'études	1	1	3	10	11	2

Tableau 1. Les plans d'études de l'école primaire d'après leur ancienneté (année de leur entrée en vigueur).

Il convient de noter ici que huit cantons ont entrepris actuellement la révision (totale ou partielle) de leurs plans d'études, les adaptant à ceux des autres cantons, expérimentant chez eux les plans d'études d'autres cantons - ou adoptant certains éléments d'autres plans.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

Les plans d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire sont un peu plus récents que ceux de l'école primaire.

Année	1942	1947	1957	1959	1960 à 1966
Nombre de plans d'études	1	1	1	1	8
Année	1970	1971	1972	1973	1974
Nombre de plans d'études	2	5	5	4	9
Année	1975	1976	1977		
Nombre de plans d'études	6	4	1		

Tableau 2. Les plans d'études du premier cycle secondaire d'après leur ancienneté (année de leur entrée en vigueur).

Comme il ressort du tableau précédent, 35 des 48 plans d'études pris en considération datent des années 70 (soit 73%).

2.2. La dénomination des plans d'études

En *Suisse alémanique*, on désigne généralement le type de document dont nous parlons ici par le mot «Lehrplan». C'est ainsi qu'on trouve: «Lehrpläne der Primarschule», «Lehrplan der Realschule», etc. Dans quelques cas, ce terme s'accompagne de l'adjectif «provisorisch» (provisoire) ou «obligatorisch» (obligatoire). Paradoxalement, le plus ancien des plans d'études de l'école primaire est aujourd'hui encore taxé de «provisorisch»: il s'agit de celui du canton de Thurgovie qui date de 1907.

Il faut noter cependant quelques dénominations différentes. Ce sont:

- «Stoffplan»: AI, 1967, «Primarschule»;
- «Bildungsplan»: SO, 1970, «Bezirksschule»;
- «Lehrziele und Stoffpläne»: BS, 1972, «Realschule»;
- «Lehrprogramm»: VS, 1974, «Orientierungsschule»;
- «Stoffverteilungspläne und Lehrmittelverzeichnisse»: SZ, 1976, «Sekundarschule».

En *Suisse romande*, on rencontre généralement deux dénominations différentes: «plan d'études» et «programme», la plus courante cependant étant «plan d'études». Les deux ne sont pas synonymes, ou du moins ne devraient pas l'être, comme l'a bien montré Robert Dottrens¹. Ceci explique pourquoi plusieurs cantons qualifient leurs plans d'études de «plan d'études et programme d'enseignement». C'est le cas des cantons de Neuchâtel (1973, 1974), de Genève (1972, «cycle d'orientation»), du Valais (1974, «cycle d'orientation»).

On trouve quelques dénominations légèrement différentes, comme:

- Guide et plan d'études: FR, 1967, école primaire;
- Guide méthodique et plan d'études: VD, 1960, école primaire.

En *Suisse italienne*, on parle de «programmi» et cela, même dans les projets actuels de réforme. En l'occurrence, «programma» a le même sens que «plan d'études». Il n'est pas d'usage de faire la distinction qui existe en français entre ces deux termes.

2.3. *La présentation des plans d'études*

La présentation de plans d'études la plus répandue, et de loin depuis des années, est le cahier ou la brochure de format A5. Aujourd'hui encore, de très nombreux plans d'études sont présentés ainsi. Ces dernières années cependant on constate une nette tendance à adopter le classeur à feuilles interchangeables, parce que c'est ce qui convient le mieux à une conception dynamique des plans d'études. Le pionnier de cette forme de présentation fut l'école primaire; le canton de Vaud, en 1960, fut le premier canton suisse à publier un plan d'études sous forme de classeur (format A5). Dès 1971, tous les cantons adoptèrent cette formule pour les plans d'études de la scolarité primaire. Ils sont de plus en plus nombreux à le faire également pour le premier cycle de l'enseignement secondaire.

A côté des classeurs (A4 et A5), des cahiers et brochures (A5), il existe encore des plans d'études présentés sous forme de livres (par exemple BS), de cahiers de format A4, ou même, de feuilles volantes. Les plans d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire de quatre cantons (SO, AR, NW, SZ) ne sont même publiés que sur feuilles polycopiées.

2.4. *La dimension des plans d'études*

Le nombre de pages des plans d'études de l'école primaire varie entre 13 (TG, 1907) et 357 (VS, 1961), celui des plans d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire entre 2 (AR, 1957) et 217 (GE, 1972). Cette seule indication donne une idée de la grande diversité des fonctions des plans d'études et de leur degré de différenciation respectif. Au cours de ces dernières années cependant, la dimension des plans d'études de l'école primaire s'est modifiée. Elle oscille maintenant entre 80 et 130 pages. En revanche, pour le premier cycle de l'enseignement secondaire, on ne dénote aucune tendance particulière; les

¹Dottrens, Robert: Programmes et plans d'études dans l'enseignement primaire. Paris, Unesco, 1961.

plans d'études les plus récents reflètent même une extrême diversité, notamment en ce qui concerne leur degré de précision.

D'une manière générale, les plans d'études de la Suisse romande sont plus volumineux que ceux de la Suisse alémanique. Dans cette dernière région pourtant les plans d'études de 10 à 30 pages auront bientôt disparu.

2.5. *Le champ d'application*

L'ampleur des champs d'application des plans d'études est fonction des structures scolaires nuancées. Un *plan d'études du primaire* peut donc valoir pour un nombre d'années scolaires très variable: dans un cas, il portera sur les quatre premières années de scolarité (par exemple celui de BS) alors que dans un autre cas, sur neuf années (par exemple BE). Dans ce dernier cas, les années d'une partie du premier cycle de l'enseignement secondaire s'ajoutent aux années primaires (classes de fin de scolarité obligatoire).

Classes 1 à 4	Classes 1 à 5	Classes 1 à 6	Classes 1 à 8	Classes 1 à 9
1 plan d'études	2 plans d'études	14 plans d'études	2 plans d'études	9 plans d'études

Tableau 3. Champs d'application des plans d'études primaires.

Il en va de même pour les plans d'études du *premier cycle de l'enseignement secondaire*. La plupart d'entre eux sont valables de la 7^e à la 9^e année de scolarité, mais certains le sont dès la 6^e, 5^e, voire même la 4^e année scolaire. Trois cantons possèdent même des plans d'études pour certaines classes particulières de 9^e (BS, BL, AR). Tout cela montre bien que la portée des plans d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire peut varier de une à six années de scolarité. La comparaison des plans d'études est rendue plus difficile encore par cette variation de la durée des scolarités primaires et secondaires.

2.6. *Le langage utilisé dans les plans d'études*

Chaque plan d'études porte l'empreinte de son époque et de son environnement culturel. Pourtant, le langage utilisé dans les différents plans d'études présente de nombreux points communs. Nous pouvons relever dans la plupart des documents consultés l'usage de concepts généraux et abstraits, la juxtaposition d'énoncés normatifs et descriptifs, une rhétorique tout à fait particulière et enfin des énumérations (listes) sans rapport direct avec le contexte général du document.

3. **Les caractéristiques structurelles des plans d'études actuels**

Aussi divers et difficiles à comparer soient-ils, les plans d'études actuels peuvent être répartis en quatre catégories si l'on tient compte de la structuration de leur contenu.

Ces quatre catégories ne permettront évidemment pas de classer avec précision tous les plans d'études existants. Mais la description de ces quatre catégories et la présentation de leurs caractéristiques essentielles nous paraissent plus importantes que l'établissement d'une classification extrêmement fine des plans d'études. A titre d'illustration, nous allons surtout prendre en considération, par la suite, les plans d'études du primaire que nous pouvons considérer comme représentatifs des plans d'études en général.

3.1. Première catégorie: Les plans d'études «classiques» ou traditionnels

La plupart des plans d'études appartiennent aujourd'hui encore à cette catégorie. Parmi ceux de l'école primaire on peut citer:

TG, 1907	VD, 1960	VS, 1967	GR, 1970
SO, 1944	VS, 1961	FR, 1967	GL, 1971
AR, 1950	SH, 1963	AI, 1967	AG, 1972
TI, 1959	GE, 1966	LU, 1969	BE, 1973
SG, 1959	ZH, 1967	BL, 1970	BE, 1974

Celui du canton de Schwyz (1971), repris ou adapté par les cantons de Obwald (1971), Uri (1972), Nidwald (1973) et Zoug (1974), peut également être rattaché à cette catégorie étant donné son type de construction. Il se distingue cependant des autres plans d'études de cette même catégorie par le fait qu'il contient une bibliographie très détaillée.

Le plan d'études «classique» ou traditionnel se compose généralement de cinq parties. Nous allons les présenter brièvement en indiquant simultanément, dans la colonne de droite, les critiques généralement adressées à ce type de plan d'études par les spécialistes du *curriculum*. Pour la clarté de l'exposé, les critiques sont formulées avec une certaine sévérité. Nous sommes cependant conscients qu'elles ne sont pas justifiées dans tous les cas.

Description	Critique
a) <i>Introduction.</i> L'introduction comprend des remarques préliminaires, avant-propos, présentations générales du plan d'études; ce sont des données générales sur les objectifs du plan d'études, des indications sur le choix des matières, sur la liberté de l'enseignant, sur le problème des devoirs à domicile, sur la répartition des heures, etc. Très souvent, des passages importants du règlement de l'école précèdent ces considérations générales.	L'introduction souffre d'un manque de rigueur dans son organisation alors qu'elle devrait être structurée selon des critères et des thèmes précis.
b) <i>Emploi du temps.</i> D'une manière générale l'emploi du temps est mentionné immédiatement après l'introduction. Dans de nombreux plans d'études cependant, il se trouve en annexe ou encore précède chaque chapitre traitant d'une discipline particulière.	L'emploi du temps est mentionné de façon isolée, sans lien avec les autres parties du plan d'études. Il est traité dans ce cas comme un problème purement technique et indépendant. Aucun commentaire n'accompagne cette partie extrêmement importante du plan d'études.

c) *Objectifs*. Sous cette rubrique, les buts de l'enseignement des diverses disciplines sont définis brièvement et en termes généraux. L'ampleur de cette rubrique va de quelques lignes à toute une page, selon que les objectifs sont accompagnés ou non d'indications générales ou méthodologiques. Cette partie du plan d'études porte les noms les plus divers: «Objectifs à atteindre», «Objectif», «Mission de l'enseignement (des disciplines)», «Programme de travail», «Valeur de la formation», «Tâche annuelle», etc. En règle générale, ces objectifs servent de préambule au plan des matières.

d) *Indications méthodologiques*. Les indications méthodologiques ne font pas toujours l'objet d'un chapitre spécial. Elles sont très souvent présentées avec les objectifs généraux d'éducation, ou avec les objectifs spécifiques de chacune des disciplines, ou encore avec la définition des diverses matières à enseigner. Comme les objectifs, elles sont présentées en termes généraux.

e) *Catalogue des matières*. Dans de nombreux plans d'études, cette rubrique est la plus vaste et la plus différenciée. Au degré primaire, la mathématique et la langue maternelle sont traitées dans le détail. Le catalogue des matières contient pour une part des indications de méthodologie générale, mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, il est précisé dans les plans de matières certains objectifs minimaux relatifs à chacune d'elles.

Les objectifs sont définis d'une manière trop générale. On y trouve pêle-mêle principes normatifs et considérations méthodologiques. Les objectifs sont formulés de telle manière qu'ils ne peuvent avoir aucune valeur didactique (par exemple sur l'emploi du temps ou le choix des matières). Ils ne peuvent servir de base de décision. Ils ne sont pas significatifs pour la pratique de l'enseignement. Leur caractère très abstrait fait croire, à tort, qu'ils sont approuvés par tous et qu'ils laissent une grande part à l'interprétation personnelle. Leurs fondements sont souvent insuffisants.

Les indications méthodologiques sont également trop générales. Leurs liens avec les objectifs ne sont pas évidents. Il s'agit plus souvent d'énoncés de techniques d'enseignement. Le principe selon lequel des éléments méthodologiques devraient être contenus dans l'objectif n'est suivi par aucun plan d'études.

Le catalogue de matières n'est pas relié de façon cohérente aux autres rubriques du plan d'études. De plus, le choix des matières présentées n'étant souvent pas justifié, ce chapitre repose sur des bases peu claires. Le maître est alors dans l'obligation de donner une interprétation personnelle à cette partie du plan d'études; ce qui ne facilite pas la comparaison intercantionale des enseignements.

3.2. *Deuxième catégorie: Le plan d'études organisé en deux parties dont l'une contient des principes, l'autre des considérations pratiques*

Un seul plan d'études est de ce type, celui de l'école primaire du canton de Bâle-Ville (1969). La partie relative aux principes comprend 92 pages et celle qui traite de la pratique, 254.

a) *Les principes* sont un ensemble de lignes directrices qui indiquent que le maître peut «choisir les matières à enseigner en fonction des circonstances ... (peut) tenir compte du développement de l'enfant (conditions d'entrée) ... et qu'il peut donner à son enseignement un caractère personnel dans la mesure où il respecte les objectifs et les principes méthodologiques de l'enseignement».

Sur bien des points, cette partie ressemble à celle du plan d'études traditionnel.

est évident avec l'ensemble. Il y a d'abord une *introduction* qui traite, entre autres, des questions relatives à la psychopédagogie, à la psychologie de l'enfant, à la psychosociologie et à la méthodologie. Elle contient également les objectifs généraux de la période de formation concernée. Les *différentes disciplines* et groupes de disciplines sont ensuite traités successivement. Les objectifs généraux et les lignes directrices de l'enseignement sont donnés pour chacune des disciplines de façon plus ou moins détaillée: En revanche, les *indications méthodologiques* et pratiques, elles, sont toutes données avec beaucoup de précisions.

b) *Cette partie du plan d'études* se divise en trois chapitres. Un premier chapitre montre comment utiliser le plan d'études et comment organiser et préparer l'enseignement. Dans un deuxième chapitre, on trouve, à titre d'exemple, des modèles de cours.

Enfin, le troisième et dernier chapitre contient des informations diverses.

Critique

Les critiques formulées à l'égard du plan d'études traditionnel valent également pour ce document. En effet, ici aussi, les différentes parties du plan d'études sont placées les unes à côté des autres sans aucun lien entre elles.

Pourtant, ce type de plan d'études se distingue du précédent par l'importance et le détail de la partie consacrée à la méthodologie et à la psychologie. De plus, il tente de donner des indications pour le choix des méthodes et essaie de fixer les conditions d'entrée dans les différents degrés d'enseignement. Ce plan d'études remplit des fonctions particulières (définit les lignes directrices et les bases méthodologiques) qui justifient son organisation particulière. Pour l'instituteur, ce type de plan d'études est vraisemblablement meilleur que le précédent pour la planification de l'enseignement.

3.3. Troisième catégorie: Le plan d'études défini en termes d'objectifs opérationalisés

Le premier plan d'études de cette catégorie fut celui de l'école primaire de Fribourg (1970) élaboré avec la collaboration du Groupe de travail fribourgeois de recherche sur les plans d'études (FAL). Il se présente actuellement sous forme de deux classeurs. L'intérêt quasi historique de ces plans d'études justifie une description rapide de leur articulation.

a) *Introduction.* Elle présente la genèse, le contenu du document, les objectifs de l'enseignement et les tâches à entreprendre, ainsi qu'une véritable initiation aux techniques de «la pédagogie par objectifs» (PPO).

b) *Listes d'objectifs opérationalisés.* Elles constituent l'essentiel du document et comprennent au total 1253 objectifs d'apprentissage. Ces objectifs sont groupés par disciplines, précédés d'une préface, et complétés par une annexe bibliographique. Exemples d'objectifs opérationalisés:

- Nommez cinq proies qui entrent dans le menu de la taupe!
- Citez trois raisons pour lesquelles on élève les porcs!
- Il sait reconnaître les temps de dix-huit verbes.

- c) *Informations*. Les objectifs opérationalisés sont souvent accompagnés d'indications destinées à seconder le maître concrètement dans la préparation de son enseignement. Il s'agit en l'occurrence d'informations relatives à la discipline, aux objectifs d'apprentissage qui s'y rapportent, aux moyens d'enseignement, et autres documents de référence, ou encore de renseignements particuliers, relatifs par exemple à l'emploi du temps ou à l'articulation des leçons.

Critique

Le plan d'études de 1970 n'est pas satisfaisant parce que les objectifs d'apprentissage y sont trop fractionnés et insuffisamment justifiés. Les textes de présentation de la méthodologie sont mal structurés. Certes, les objectifs sont différenciés, parce qu'opérationalisés, mais ils occultent aussi toute la complexité de l'intervention didactique.

3.4. Quatrième catégorie: Le plan d'études fixant les grandes orientations

On a comme exemples de ce type de plans d'études - même s'ils sont très différents l'un de l'autre - le plan d'études cadre établi par CIRCE pour l'enseignement primaire de Suisse romande (1972, classeur de format A5) et le plan d'études pour l'enseignement secondaire du canton de Saint-Gall¹ (1975/76, classeur de format A4). La nouveauté de ces plans d'études tient au fait qu'ils font précéder les énumérations des matières, dans chacun des groupes de disciplines, de finalités et de lignes directrices valables pour toute l'année scolaire et dont les prétentions dépassent de beaucoup celles des préambules quelque peu rhétoriques des plans d'études traditionnels. Le plan d'études de la Suisse romande souligne l'importance particulière de ces grandes orientations en les faisant figurer sur des pages spéciales de couleur verte.

Dans le plan d'études de Saint-Gall, l'objectif général du groupe de disciplines concerné est tout d'abord énoncé en quelques lignes; l'énumération des diverses finalités vient ensuite. Prenons, pour conclure, un exemple tiré du chapitre qui traite de la géographie:

«L'élève doit parvenir à se représenter l'*espace géographique* d'une manière juste et objective et être capable de s'orienter topographiquement afin d'être en mesure de saisir les rapports qui existent entre l'homme, le milieu et l'espace.»

Critique

Le mérite de ces plans d'études est qu'ils ne se limitent pas à n'être qu'un plan des matières présenté de façon pratique. Le choix de la matière se fait en fonction de finalités fixées au préalable. Ce qui représente un grand progrès sur les plans d'études traditionnels. Certes, dans les deux exemples cités plus haut, les relations entre finalités et plan des matières ne sont pas encore décrites avec suffisamment de rigueur et la conception globale de l'enseignement ne transparaît pas très clairement.

¹ Il conviendrait de mentionner également ici les plans d'études créés à l'Université de Saint-Gall avec la collaboration de l'«Institut für Wirtschaftspädagogik».

4. La durée de la formation

Quelle est la durée de l'enseignement obligatoire dans les différents cantons, les horaires sont-ils les mêmes partout ou, au contraire, très différents? On ne pouvait formuler jusqu'ici, à cet égard, que de vagues hypothèses.

4.1. Remarques liminaires

Quelle est la durée de l'enseignement obligatoire dans les différents cantons, les horaires sont-ils les mêmes partout ou, au contraire, très différents? On ne pouvait formuler jusqu'ici, à cet égard, que de vagues hypothèses. On savait que le nombre de semaines d'école par an oscillait selon les cantons de 34 à 40 semaines et que certains cantons fixaient encore la durée de la scolarité obligatoire à huit ans, alors que dans la majorité des cantons, elle avait été portée à neuf ans. Mais, pour ce qui est du total des heures d'enseignement et des différences entre les cantons suisses, on n'avait pratiquement aucune donnée précise - à l'exception de quelques informations régionales.

L'enquête présentée ici est, à notre connaissance, la première qui ait tenté d'exprimer en nombre d'heures la durée totale de la scolarité obligatoire dans les différents cantons et qui ait conduit à une comparaison intercantionale de ces données. Nous avons dit «tenté», car, en dépit de toute l'attention qui a été portée au rassemblement et au traitement des données, il ne peut s'agir que d'un simple essai. En effet, il n'est guère possible de comptabiliser de façon exhaustive la totalité des heures d'école, notamment celles qui seraient à soustraire en raison des jours fériés, des mauvaises conditions atmosphériques, des congés de maladie - du maître ou des élèves -, des jours de formation ou de perfectionnement. Il a fallu également renoncer à prendre en considération le temps consacré aux travaux à domicile.

Les heures dont il sera question par la suite ne signifient pas leçons ou cours, car la durée d'une leçon varie selon les cantons entre 45 et 60 minutes. Pour permettre des comparaisons intercantionales, toutes les leçons ont été par conséquent converties en «heures civiles», c'est-à-dire portées à 60 minutes. Il s'agit donc des heures que les élèves passent effectivement sur les bancs d'école.

Pour cette étude, le FAL s'est appuyé sur des données recueillies auprès des départements cantonaux de l'instruction publique et contrôlées par eux ultérieurement. Il s'est avéré alors qu'au moment de cette consultation les données des plans d'études et règlements officiels avaient été modifiées dans de très nombreux cas. Etant donnée la procédure adoptée par le FAL, *les départements de l'instruction publique de chacun des cantons portent donc l'entièr responsabilité de l'exactitude des données que nous indiquons ici.*

Enfin, une dernière remarque s'impose: les décomptes d'heures ne se rapportent qu'aux heures des cours obligatoires - y compris les heures d'enseignement religieux prévues au plan d'études. Le FAL n'a pas retenu les heures facultatives qui revêtent pourtant une certaine importance au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire. Elles peuvent même modifier profondément l'horaire auquel sont astreints les écoliers et par conséquent des données de cette étude.

Enfin, une dernière remarque s'impose: les décomptes d'heures ne se rapportent qu'aux heures des cours obligatoires - y compris les heures d'enseignement religieux prévues au plan d'études. Le FAL n'a pas retenu les heures facultatives qui revêtent pourtant une certaine importance au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire. Elles peuvent même modifier profondément l'horaire auquel sont astreints les écoliers et par conséquent des données de cette étude.

Enfin, une dernière remarque s'impose: les décomptes d'heures ne se rapportent qu'aux heures des cours obligatoires - y compris les heures d'enseignement religieux prévues au plan d'études. Le FAL n'a pas retenu les heures facultatives qui revêtent pourtant une certaine importance au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire. Elles peuvent même modifier profondément l'horaire auquel sont astreints les écoliers et par conséquent des données de cette étude.

4.2. L'horaire d'un écolier de l'école primaire

4.2.1. L'augmentation du nombre d'heures

Il ressort de cette comparaison intercantionale qu'on n'exige pas d'un élève de première le même nombre d'heures d'école que d'un élève de 6^e ou même de 9^e. La moyenne suisse indique une nette progression (environ 40%) du nombre d'heures d'école pendant la scolarité obligatoire: de 750 heures en moyenne en première on passe à plus de 1000 heures en 9^e année.

Certes, la progression n'est pas la même dans tous les cantons au cours des neuf années. Il est évident qu'il y a, à ce propos, des conceptions extrêmement différentes. Nous allons essayer de décrire trois types de progression tels qu'ils ressortent des informations obtenues, et nous nous limiterons à la présentation des horaires des garçons.

a) Forte progression

D'un horaire léger à un horaire lourd. Pour certains cantons, la première et même les premières années de scolarité sont peu chargées et même très peu chargées comparativement à d'autres cantons. Puis, tout au long de la scolarité primaire le nombre annuel d'heures d'école augmente considérablement à tel point qu'en 6^e l'horaire devient extrêmement chargé. L'exemple le plus frappant est celui du canton de Thurgovie dont l'horaire double presque (passant de 640 à 1120 heures d'école) de la 1^e à la 6^e année.

On trouve ce type de progression exclusivement en Suisse orientale, en l'occurrence dans les cantons de Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures et Glaris.

b) Faible progression

Un horaire stable et relativement modéré dans les degrés élevés. D'autres cantons procèdent de façon tout à fait inverse. Comparés aux précédents, ils fixent pour la première et même pour les premières années de scolarité un nombre élevé d'heures d'enseignement, horaire qui n'augmente par la suite que faiblement. De sorte qu'en 6^e, les cantons ont une durée d'enseignement annuel relativement basse par rapport à d'autres cantons suisses. Dans quelques cas, le nombre d'heures augmente après la 2^e année de scolarité, puis reste constant jusqu'à la fin de la 6^e année.

Ce second type de progression se trouve, de façon évidente, dans la partie francophone du canton de Fribourg: avec 855 heures par an pour chacune des deux premières années de scolarité, le canton se range, sur le plan intercantonal, parmi ceux dont la durée annuelle de scolarité est la plus importante tandis qu'avec 950 heures d'école en 6^e, il se situe parmi les cantons qui imposent à leurs élèves l'horaire annuel le plus léger.

Un horaire stable et uniformément lourd. Certains cantons se distinguent des autres par le fait que du début à la fin de l'enseignement primaire ils présentent des horaires annuels très importants. Une certaine progression peut être relevée d'un degré scolaire à l'autre, mais elle est assez faible.

C'est le canton du Valais qui est le plus caractéristique de ce point de vue. Avec un total de 1100 heures en première année, il impose aux élèves un horaire qui est presque le double de celui du canton de Zurich

(567 heures). En revanche, au cours des années suivantes, ce nombre n'augmente plus que de manière insignifiante (il passe à 1114 heures). Dans la partie germanophone du canton, il demeure même constant de la première à la 6^e année.

Les cantons qui fixent des horaires chargés d'un bout à l'autre de la scolarité primaire sont plutôt ruraux comme le Valais, les cantons de Vaud, d'Uri et de Nidwald.

c) Progression modérée

Horaire stable et léger. Si des cantons imposent des horaires annuels très chargés, il y en a d'autres (5) dont la caractéristique essentielle est d'être peu exigeants sur ce point. Ce sont les cantons de Zurich, Berne, Bâle-Ville, Schaffhouse et Argovie. Dans ces cinq cantons, la progression des heures au fil des années est régulière.

Horaire stable et modéré. De la 1^{re} à la 6^e année de scolarité, les cantons de Schwyz, Obwald et Zoug ont adopté des horaires qui se situent près de la moyenne suisse.

4.2.2. Le nombre d'heures annuel des six premières années de la scolarité

Pour donner une vue d'ensemble des résultats de notre étude, nous avons relevé dans le tableau suivant les cantons dont l'horaire est le plus lourd, ceux où il est le plus léger, et cela pour chacune des six premières années de scolarité. Il faut noter que, dans cette récapitulation, les élèves des 5^e (Berne, Bâle-Ville, Vaud), et 6^e (Tessin, Neuchâtel, Argovie, Bâle-Campagne) ont déjà été répartis dans des sections différencierées. On a alors calculé la moyenne des horaires de ces différentes écoles (écoles de type A et B¹). Le tableau ne mentionne que les horaires des garçons.

¹Ecole de type A: Partie du premier cycle de l'enseignement secondaire à l'issue duquel les élèves entreprennent généralement un apprentissage simple ou terminent leur scolarité: «écoles primaires supérieures», «classes de fin de scolarité», etc. Ecole de type B: Partie du premier cycle de l'enseignement secondaire à l'issue duquel certains élèves commencent des études secondaires longues: écoles secondaires, «Bezirksschulen» (Berne, Zurich, Argovie, etc.).

Année scolaire	Horaire scolaire annuel: moyenne cantonale	Maxima / Minima	Horaire le plus lourd	Horaire le plus léger
1 ^{re}	750	1100 / 567	Valais, Fribourg, Vaud, Nidwald, Uri, Grisons	Zurich, Bâle-Ville, Schaffhouse, Genève, Argovie, Thurgovie
2 ^e	838	1100 / 593	Valais, Nidwald, Grisons, Uri, Genève, Schwyz	Bâle-Ville, Zurich, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Int., Argovie, Bâle-Campagne
3 ^e	901	1114 / 652	Valais, Vaud, Appenzell Rh.-Int., Fribourg (all.), Uri, Grisons	Bâle-Ville, Schaffhouse, Berne, Zurich, Argovie, Lucerne
4 ^e	965	1160 / 711	Appenzell Rh.-Ext. et Rh.-Int., Thurgovie, Valais, Vaud, Nidwald	Bâle-Ville, Berne, Argovie, Schaffhouse, Zurich, Neuchâtel
5 ^e	980	1160 / 867	Appenzell Rh.-Ext. et Rh.-Int., Thurgovie, Valais, Glaris, Vaud	Zurich, Neuchâtel, Tessin, Argovie, Soleure, Schaffhouse
6 ^e	1021	1160 / 867	Appenzell Rh.-Ext. et Rh.-Int., Thurgovie, Valais, Glaris, Vaud	Berne, Zurich, Soleure, Schaffhouse, Genève, Obwald

Tableau 4. Horaire scolaire annuel des garçons, de la 1^{re} à la 6^e année.

D'une manière générale, on peut dire que c'est principalement dans les cantons ruraux que l'on trouve les horaires les plus lourds, dans les cantons urbains (cantons universitaires!), les horaires les plus légers.

4.3. *Les horaires du premier cycle secondaire*

4.3.1. *Les différences selon la filière empruntée*

Faut-il, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, imposer davantage d'heures aux filières prégymnasiales ou, au contraire, aux filières pré-professionnelles? La réponse à cette question soulève quelques difficultés. Il conviendrait par exemple de répondre affirmativement à la seconde partie de l'alternative puisque les élèves de ces filières bénéficieront d'une formation post-obligatoire plus brève ou moins étendue que ceux qui entreprendront des études longues.

Des arguments militent également pour la première partie de l'alternative, tels que ceux qui invoquent la nécessité de mettre l'élève dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre d'accéder sans peine aux écoles ultérieures (deuxième cycle secondaire, écoles professionnelles).

Pour permettre une bonne compréhension des données qui vont suivre et des tableaux qui se trouvent en annexe, il nous faut ajouter que notre analyse n'a retenu d'un côté que les écoles qui préparent au second cycle de l'enseignement secondaire (écoles de type B: par exemple écoles secondaires bernoises et zurichoises, «Bezirksschulen») et, de l'autre, les «classes de fin de scolarité», «primaire supérieure» (écoles de type A). Afin de ne pas rendre encore plus complexe notre analyse, nous n'avons pas retenu les écoles qui, d'après leurs caractéristiques, se situent entre ces deux types d'école (A et B, par exemple les écoles secondaires de Soleure et d'Argovie). Les résultats apparaîtront de ce fait plus nettement.

Onze des vingt-cinq cantons suisses exigent de leurs élèves environ le même nombre d'heures de présence à l'école, qu'ils fréquentent une école de type A ou de type B. C'est le cas de tous les cantons francophones (sauf le Jura bernois). Dans le canton du Valais, la durée des programmes est même exactement identique dans les deux types d'école.

Un grand nombre de cantons fixent un horaire beaucoup plus chargé pour les élèves qui envisagent des études longues (écoles de type B). Ainsi, les cantons de Soleure et de Berne (partie germanophone) prévoient pour les futurs élèves des écoles secondaires supérieures environ 500 heures de plus que pour ceux des écoles primaires supérieures. Ces 500 heures correspondent à une demi-année scolaire environ. Ce nombre est quelque peu inférieur dans les cantons d'Obwald (380) et Schwyz. Dans les cantons d'Uri, de Zoug et de Saint-Gall, seules les filles qui se destinent aux études longues doivent suivre davantage d'heures de cours.

En revanche, d'autres cantons procèdent exactement à l'inverse et imposent des horaires plus chargés aux élèves des écoles de type A dont une partie entrera directement, à l'issue de la période de scolarité obligatoire, dans le monde du travail. Ainsi le canton de Nidwald prévoit nettement plus d'heures d'école pour les filles qui fréquentent les écoles de type A que pour celles qui appartiennent aux classes de type B (233 heures de plus). C'est également le cas en Thurgovie (255 heures de plus), en Appenzell Rhodes-Extérieures et à Bâle-Campagne, mais pour les garçons.

Il nous faut ici encore rappeler que notre enquête n'a retenu que les programmes officiels et obligatoires et non pas les disciplines facultatives (deuxième langue nationale, latin, travaux pratiques, leçons de physique) suivies surtout par les élèves des écoles de type B. Il est probable qu'une enquête (que nous ne pouvons mener pour l'instant) qui calculerait le nombre total d'heures effectives d'un élève d'une école de type B modifierait grandement les résultats présentés ici.

4.3.2. L'horaire annuel des classes de 7^e, 8^e et 9^e

Un élève, fille ou garçon, du premier cycle de l'enseignement secondaire, type A ou type B, suivra un programme correspondant à environ 1000 heures de cours en moyenne. Aucune progression n'a été relevée au cours de ces années, alors que c'était le cas à l'école primaire. Les variations sont davantage fonction des caractéristiques de l'école suivie et du sexe de l'élève. Le canton du Valais est le seul qui fixe exactement le même horaire pour ces trois années de scolarité quels que soient le sexe des élèves ou le type d'école fréquentée (1190 heures par an).

Dans la plupart des cantons, la 9^e année se distingue des deux autres, soit par une diminution, soit par une augmentation plus ou moins importante de l'horaire annuel. Cela se produit aussi bien dans les écoles de type A que dans celles de type B, pour les filles comme pour les garçons, mais souvent dans des proportions variables selon les cantons. Généralement les écarts ne sont pas très importants, mais il peut arriver, comme à Zurich, qu'on observe une augmentation de l'horaire de 167 heures pour les filles des écoles de type B et de 367 heures pour celles qui fréquentent des écoles de type A. Evidemment, ces écarts révèlent des conceptions particulières de la 9^e année selon qu'elle prépare à la vie professionnelle ou au contraire aux études longues. Le fait que dans certains cantons on enregistre une augmentation et dans d'autres une diminution de l'horaire signifie que les représentations que l'on se fait de la formation minimale de base varient considérablement. Nous observons aussi dans le secondaire comme en primaire, de fortes variations intercantionales. En ce qui concerne les écoles de type A, ce sont les cantons d'Argovie et de Zurich, d'une part, celui du Valais, d'autre part, qui occupent les positions extrêmes. Les horaires totaux de 7^e, 8^e et 9^e pour ces trois cantons sont les suivants:

Argovie:	Garçons	2434 heures
Zurich:	Filles	2600 heures
Valais:	Filles et garçons	3570 heures

En ce qui concerne les écoles de type B et pour les mêmes années, la canton de Berne (partie germanophone) d'un côté, ceux d'Uri et du Valais de l'autre, s'écartent le plus de la moyenne suisse.

Berne (al.):	Garçons 2663 heures; filles 2720 heures
Uri:	Garçons 3120 heures; filles 3673 heures
Valais:	Filles et garçons 3570 heures

Les différences entre les minima et les maxima sont considérables. Elles s'élèvent, pour une seule année scolaire, à 1000 heures environ, ce qui signifie en d'autres termes qu'un élève suivra, en 3 ans, un programme d'une durée effective de 4 ans.

	Ecole de type A		Ecole de type B	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Horaire le plus lourd	Valais	Appenzell Rh.-I.	Valais	Uri
	Appenzell Rh.-I.	Valais	Zoug	Valais
	Appenzell Rh.-E.	Appenzell Rh.-E.	Obwald	Obwald
	Glaris	Glaris	Vaud	Schwyz
	Schaffhouse	Schaffhouse	Grisons	Nidwald
Horaire le plus léger	Argovie	Zurich	Berne (al.)	Berne (al.)
	Soleure	Berne (fr.)	Bâle-Campagne	Berne (fr.)
	Berne (fr.)	Soleure	Genève	Genève
	Zoug	Genève	Berne (fr.)	Bâle-Campagne
	Zurich	Bâle-Campagne	Appenzell Rh.-I.	Bâle-Ville
	Berne (al.)	Bâle-Ville	Bâle-Ville	Neuchâtel

Tableau 5. Cantons dont l'horaire est particulièrement lourd ou léger en 7^e, 8^e et 9^e années selon le sexe et le type d'école.

Ce qui est frappant dans ce tableau c'est de constater que dans les écoles de type B dont la tâche est, entre autres, de préparer aux études longues, certains cantons universitaires sont peu exigeants quant à la durée de la formation (Berne, Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel) alors que les cantons ruraux (et le canton de Vaud) imposent aux élèves des horaires très lourds. Nous pourrions tirer des conclusions fort intéressantes si nous prenions le loisir d'examiner les raisons politiques, historiques et sociales qui ont conduit à ces situations.

4.4. Les différences entre les horaires des filles et des garçons

Dans la plupart des cantons, l'obligation, pour les filles, de suivre des cours de couture et de cuisine ainsi qu'un enseignement ménager fait que celles-ci ont un horaire plus chargé que celui des garçons. Dans les cantons de Lucerne, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Grisons et Thurgovie, cette différence se fait déjà sentir en deuxième année primaire; à Zurich, dans les cantons d'Uri, Nidwald, Appenzell Rhodes-Extérieures, Saint-Gall et Thurgovie, c'est le cas dès la troisième où le supplément d'heures varie de 30 à 80 heures par année. En Suisse romande et au Tessin, les filles n'ont aucune heure d'école supplémentaire au cours de la scolarité obligatoire, à l'exception toutefois de Neuchâtel et du Jura bernois où une petite différence est à signaler.

En Suisse alémanique, l'écart est très variable, souvent élevé. En effet, dans certaines écoles, aucune différence n'est à signaler, ainsi les écoles de type A des cantons de Glaris, Fribourg (partie germanophone), Bâle-Ville et Saint-Gall, et dans les écoles de type B du canton de Schaffhouse. Mais dans d'autres, comme à Zoug, les filles vont de 1500 à 1800 heures de plus à l'école que les garçons au cours de leur scolarité obligatoire, ce qui correspond pratiquement à deux années de scolarité.

	Ecole de type A	Ecole de type B
Grande différence entre les horaires des filles et des garçons	Zoug (1539) Argovie (793) Appenzell Rh.-Ext. (565) Soleure (520)	Zoug (1834) Thurgovie (660) Uri (659) Appenzell Rh.-Ext. (646)
Peu ou pas de différences entre les horaires des filles et des garçons	Glaris (0) Fribourg (0) Bâle-Ville (0) Saint-Gall (0)	Schaffhouse (0) Bâle-Ville (30) Glaris (32) Fribourg (63)

Tableau 6. Importance de la différence des horaires des filles et des garçons en Suisse alémanique.

L'horaire des filles par rapport à celui des garçons peut varier suivant le type d'école et le canton. En revanche, si l'on considère la moyenne suisse, les deux types d'école secondaire ne présentent plus de différences sur ce plan.

4.5. Durée de la scolarité obligatoire exprimée en heures

Si l'on fait la moyenne de tous les cantons, un élève doit avoir suivi au cours de la scolarité obligatoire 8500 heures environ. Si l'on fait une moyenne séparée pour les filles et pour les garçons, l'horaire de ces derniers est plus court

d'une centaine d'heures que celui des filles. En revanche, la fréquentation d'une filière prégymnasiale ou non, dans le secondaire, n'affecte pas la durée moyenne totale de la scolarité obligatoire. Elle se situe toujours autour de 8500 heures.

Il n'en reste pas moins que de grandes différences existent entre les cantons. Ce sont les garçons du canton de Zoug qui ont l'horaire le moins chargé: 6860 heures au total dans les écoles de type B et 6899 dans les écoles de type A. L'élève valaisan, en revanche, passe le plus de temps à l'école, soit 10 170 heures. Un élève de ce canton suit par conséquent pendant sa scolarité 3300 heures de cours de plus qu'un élève zougois. Ce qui correspond à trois à quatre années moyennes de scolarité.

		Elèves des écoles de type A				Elèves des écoles de type B			
		Garçons		Filles		Garçons		Filles	
Horaire lourd	VS	(10 226)	VS	(10 226)	VS	(10 226)	VS	(10 226)	
	VD	(9365)	AR	(9825)	VD	(9405)	AR	(9656)	
	AI	(9348)	AI	(9576)	NW	(9515)	UR	(9580)	
	AR	(9260)	VD	(9365)	AR	(9010)	VD	(9405)	
	NW	(8994)	TG	(9270)	GR	(8991)	TG	(9315)	
	TG	(8910)	NW	(9227)	UR	(8921)	GR	(9054)	
Horaire léger	ZG	(6860)	BE/Jura	(7271)	ZG	(6899)	BS	(7259)	
	AG	(7140)	BS	(7288)	BS	(7229)	FR (fr.)	(7363)	
	BE/Jura	(7271)	FR (fr.)	(7391)	FR (fr.)	(7363)	TI	(7445)	
	BS	(7288)	BE (al.)	(7544)	TI	(7445)	BE (fr.)	(7616)	
	BE (al.)	(7344)	BL	(7885)	BE (fr.)	(7529)	SH	(7810)	
	FR (fr.)	(7391)	ZH	(7894)	BL	(7681)	BL	(7831)	

Tableau 7: Durée totale de la scolarité obligatoire, exprimée en heures, dans les cantons les plus exigeants et dans ceux qui le sont le moins.

De telles différences entre cantons, entre sexes, entre filières soulèvent immanquablement des questions auxquelles on ne trouve souvent que des réponses partielles.

- Les cantons dont l'horaire est court satisfont-ils l'article 27, paragraphe 2, de la Constitution fédérale selon lequel l'instruction primaire doit être suffisante?
- Lorsque l'horaire scolaire est, dans un canton, le double de celui d'un autre, les élèves ont-ils acquis une formation nettement supérieure? Si ce n'est pas le cas, cela signifie-t-il que les cantons ruraux, étant donné leur situation socio-culturelle particulière, sont dans l'obligation de compléter l'enseignement par une éducation compensatoire?

Ces deux questions, l'une et l'autre surprenantes, voire choquantes, résultent d'un a priori fort commun selon lequel la qualité de la formation est proportionnelle au nombre d'années de scolarité. Pour T. Husén, cette opinion largement répandue relève du folklore pédagogique. En effet, la recherche pédagogique de ces dix dernières années l'a fortement ébranlée. A ce propos, il

faut rappeler le célèbre rapport de la commission Plowden¹ qui montrait qu'en Angleterre deux tiers environ des différences observées dans les performances des élèves étaient fonction du milieu et un tiers seulement provenait de l'école. Le rapport non moins célèbre de James S. Coleman² (USA) et d'autres travaux internationaux portant sur différentes disciplines sont arrivés à des conclusions analogues.

Malheureusement des études similaires n'ont pas été effectuées en Suisse. La Confédération n'a jamais vérifié, sauf dans un cas, dans quelle mesure l'article 27 de la Constitution fédérale était respecté dans les cantons. Les seules études allant dans ce sens sont celles qui résultent des examens de recrues. Il serait pourtant du plus grand intérêt de savoir s'il existe une relation entre la durée de la scolarité et les résultats scolaires. Autrement dit, il conviendrait de déterminer si l'augmentation de l'horaire scolaire est une opération rentable ou pas. De telles recherches doivent être réalisées avec le plus grand soin et avec une extrême prudence; une simple comparaison des résultats obtenus dans différentes disciplines serait absolument insuffisante pour fonder des conclusions définitives et utilisables.

5. Contenus de l'enseignement

5.1. *La répartition des contenus au cours de la scolarité*

Nous avons déjà mentionné qu'une comparaison intercantonale des contenus de l'enseignement (particulièrement de la matière à traiter et des objectifs) n'est possible qu'en procédant à d'importantes simplifications. En effet, les plans d'études ne se prêtent pas à des analyses et à des comparaisons précises. Nous en avons déjà indiqué les raisons. De plus, les données relatives aux plans d'études dont nous disposons ne sont, la plupart du temps, pas à jour. Il est néanmoins possible de comparer les dotations, en heures, prévues pour chaque groupe de disciplines, mais il est beaucoup plus délicat de fixer le début de l'enseignement d'une matière étant donnée la grande liberté d'interprétation qu'autorisent certains plans d'études.

Les difficultés proviennent déjà de ce que la dénomination des disciplines varie d'un document à l'autre et que lorsqu'elles sont identiques, elles ne recouvrent pas les mêmes contenus. De plus, la délimitation des disciplines est floue: ce qui dans un canton relève de la langue maternelle appartiendra dans un autre à la connaissance de l'environnement, dans un troisième à l'histoire ou à la géographie. Les disciplines qu'il est relativement aisé de circonscrire sont la mathématique, la grammaire de la langue maternelle, la deuxième langue nationale et la religion. Ce sont par conséquent ces disciplines qui se prêtent le mieux aux comparaisons intercantionales.

Les quelques analyses qui furent possibles ont toutes mis en évidence un fait bien net: les différences que présentent les plans d'études sur le plan du

¹Plowden-Report: Children and Their Primary Schools, Central Advisory Council for Education. London, Her Majesty's Stationery Office, 1967.

²Coleman, James S., et al.: Equality of Educational Opportunity, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1966.

contenu sont du même ordre que celles que nous avons déjà observées à propos des horaires scolaires.

Il apparaît par exemple dans les plans d'études actuels de Suisse alémanique, que l'introduction de la division et de la multiplication est faite à des moments différents qui vont de la 1^{re} à la 3^e année primaire, celle des nombres décimaux de la 1^{re} à la 4^e année, et enfin, celle du triangle et du carré de la 4^e à la 6^e année. On constate le même phénomène pour la grammaire dont le début de l'enseignement se situe entre la 1^{re} et la 4^e. Il en va de même pour l'introduction de la rédaction.

Ces informations correspondent-elles à ce qui se passe à l'école? - c'est là une autre question. On sait avec quelle facilité les prescriptions des plans d'études de type classique, traditionnel, sont vite dépassées par des réformes de nouveaux moyens d'enseignement et par le renouvellement de la formation et du perfectionnement des enseignants. Il n'est donc pas très utile de pousser plus avant la comparaison des contenus de l'enseignement tels qu'ils sont présentés dans les plans d'études. Ce sont les pratiques pédagogiques qu'il conviendrait d'étudier, plutôt que les plans d'études.

5.2. *La dotation en heures des divers groupes de disciplines*

La dotation en heures des divers groupes de disciplines se prête mieux à une comparaison intercantionale et permet d'obtenir des résultats plus fiables. Les cantons de Thurgovie, Glaris, Neuchâtel et Genève ne prévoient pas d'horaire précis par discipline pour les quatre premières années primaires. Ils ne peuvent donc pas être pris en considération. D'autres cantons associent si étroitement la musique et les travaux manuels avec la langue maternelle et l'environnement qu'une évaluation du nombre d'heures attribuées à chaque discipline devient impossible. Les comparaisons intercantionales sont plus aisées et plus sûres lorsque l'étude se limite aux écoles de type B où les dotations horaires par discipline sont fixées de façon précise.

Nous nous contenterons de donner ici quelques résultats particulièrement intéressants et de laisser le lecteur qui souhaite des informations plus complètes consulter les tableaux qui se trouvent en annexe: tableau 11 et suivants.

5.2.1. *Les quatre premières années d'école primaire*

Dans les vingt-six plans d'études analysés, la discipline qui bénéficie du plus grand nombre d'heures est, de loin, la langue maternelle. La mathématique arrive au deuxième rang, la musique et les travaux manuels, ensemble, au troisième rang, et l'environnement au quatrième.

La dotation horaire de la mathématique varie fortement: - par rapport à la moyenne intercantionale qui est de 728 heures par année - elle oscille entre 533 heures dans le canton de Bâle-Ville et 1064 heures, c'est-à-dire presque le double, dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Pour la religion, la variation est plus forte encore: elle va de 0 heure (séparation de l'Eglise et de l'Etat) dans le canton de Bâle-Ville à 380 heures dans les cantons d'Obwald et de Nidwald et 400 dans le canton du Valais.

Les filles ont à suivre davantage d'heures de musique - travaux manuels que les garçons, puisqu'elles reçoivent en plus une formation à l'aiguille et

aux travaux ménagers (voir paragraphe 4.4). Ce résultat ne nous surprend donc pas. Il est en revanche surprenant de constater que dans quatre cantons les garçons ont, pendant les quatre premières années de la scolarité, plus de mathématique (jusqu'à 76 heures de plus que les filles), dans trois cantons plus d'informations sur l'environnement (jusqu'à 63 heures en plus) et dans deux cantons plus d'heures en langue maternelle. Ce sont tous des cantons suisses alémaniques.

5.2.2. Premier cycle de l'enseignement secondaire: de la 7^e à la 9^e année de scolarité

Ecole de type A: Dans les écoles de type A, nous constatons que les disciplines disposent de dotations horaires très différentes. Le tableau suivant présente les données recueillies dans les vingt-six plans d'études étudiés. Le lecteur peut constater par exemple que, dans vingt cas, les filles ont un enseignement plus long en musique et travaux manuels alors que les garçons reçoivent une formation plus étendue en langue maternelle.

Rang	Musique et travaux manuels	Langue maternelle		Environnement		Mathématique		
		g	f	g	f	g	f	g
1	2	20	20	6	0	0	4	0
2	7	5	4	16	2	0	13	5
3	12	1	2	4	3	3	9	18
4	5	0	0	0	21	23	0	3
Total	26	26	26	26	26	26	26	26

Tableau 8. L'importance des différentes disciplines dans les écoles de type A (de la 7^e à la 9^e) sur la base de la dotation en heures attribuées à chacune d'elles. Les chiffres indiquent le nombre de plans d'études plaçant la discipline concernée au même rang.

Le classement des disciplines selon le nombre d'heures qui leur est attribué est donc, pour la majorité des cantons, le suivant:

Garçons: Langue maternelle - Mathématique - Musique et travaux manuels - Environnement.

Filles: Musique et travaux manuels - Langue maternelle - Mathématique - Environnement.

Les différences entre filles et garçons sont très marquées dans les écoles qui conduisent aux apprentissages et à la vie active.

Ecole de type B: Le tableau suivant montre qu'il n'en va pas tout à fait de même dans les écoles de type B.

Rang	Musique et travaux manuels		Langue maternelle		Environnement		Mathématique	
	g	f	g	f	g	f	g	f
1	1	9	20	16	2	0	4	2
2	2	11	5	7	2	1	16	6
3	6	6	0	2	15	6	5	12
4	17	0	1	1	7	19	1	6
Total	26	26	26	26	26	26	26	26

Tableau 9. L'importance des différentes disciplines dans les écoles de type B (de la 7^e à la 9^e) sur la base de la dotation en heures attribuées à chacune d'elles. Les chiffres indiquent le nombre de plans d'études plaçant la discipline concernée au même rang.

Le classement des disciplines selon le nombre d'heures qui leur est attribué est donc, pour la majorité des cantons, le suivant:

Garçons: Langue maternelle - Mathématique - Environnement - Musique et travaux manuels.

Filles: Langue maternelle - Musique et travaux manuels - Mathématique - Environnement.

Les différences entre filles et garçons sont ici inférieures à celles observées dans les écoles de type A, mais elles subsistent toujours. Aucune discrimination n'est faite pour la langue maternelle. Ce n'est pas le cas pour la mathématique, considérée comme moins importante pour les filles que pour les garçons et pour la musique et les travaux manuels, disciplines mineures pour les garçons.

5.2.3. *Le bilan après neuf années de scolarité*

Quelle importance attribue-t-on aux différentes disciplines de la scolarité obligatoire? Quelles sont les disciplines les plus richement dotées en heures? Quelles sont les attitudes des cantons à ce propos? Traite-t-on différemment les filles et les garçons, les élèves de filière A et de filière B?

Nous ne pouvons donner que des réponses partielles à toutes ces questions. Nous en avons déjà donné les raisons dans les paragraphes précédents. Nous nous limiterons donc, une fois encore, à ne donner que des résultats suffisamment fiables.

Il n'est pas facile d'estimer l'importance moyenne suisse des différentes disciplines sur la base de leur dotation-horaire. La comparaison des données de quelques cantons devrait en revanche permettre de fournir des informations tout aussi pertinentes que le calcul de la moyenne intercantionale.

	Canton de Zurich				Canton de Berne (al.)				Canton du Valais (fr.)			
	Type A		Type B		Type A		Type B		Type A		Type B	
	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	g + f	
Musique et travaux manuels	16	25	12	19	16	25	19	24	20	23	18	
Langue maternelle	25	24	26	24	24	21	20	19	23	23	24	
Leçons de choses	12	10	13	12	23	19	20	18	14	13	14	
Mathématique	26	21	24	21	19	17	18	16	18	17	18	
Religion	5	5	5	5	6	6	5	5	6	6	6	
Deuxième langue nationale	-	-	7	6	3	3	8	8	5	5	7	
Autres disciplines	16	15	14	13	10	10	10	10	13	13	13	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Tableau 10. Importance des différentes disciplines exprimée en pourcentage sur l'ensemble de la scolarité obligatoire dans les cantons de Zurich, Berne (al.) et Valais (fr.).

Le tableau met en évidence l'importance accordée généralement à la langue maternelle. Dans certains cas, d'autres disciplines ont la priorité. Cela dépend alors du sexe des élèves ou de la filière suivie.

La deuxième place revient à la mathématique pour les garçons, à la musique et aux travaux manuels pour les filles. Des exceptions sont cependant à noter. La musique et les travaux manuels par exemple occupent la première place chez les filles dans les filières A des trois cantons considérés.

Les cantons diffèrent le plus les uns des autres lorsqu'on examine l'importance qu'ils accordent aux branches de l'environnement. Ces disciplines représentent 10 ou 23% de l'horaire scolaire selon le canton considéré, et nous n'en avons retenu que trois! Ce résultat cependant ne doit pas trop retenir notre attention quand on sait, et nous l'avons déjà dit plus haut, que les limites entre les disciplines et la langue maternelle sont assez floues.

Les dotations-horaires de la mathématique et de la langue maternelle étant plus distinctement fixées dans les plans d'études que celles des autres disciplines, nous allons pouvoir procéder avec ces deux branches à des comparaisons intercantonaux plus précises et plus exactes. Nous allons brièvement mentionner ici quelques résultats significatifs de notre enquête. Les cantons de Glaris, Thurgovie, Neuchâtel et Genève n'ont pas été retenus puisque leur plan d'études ne fait état d'aucune grille-horaire.

La mathématique

On constate tout d'abord combien les dotations en heures de mathématiques diffèrent d'un canton à l'autre. Le tableau ci-dessous résume les données les plus intéressantes.

	Ecole de type A		Ecole de type B	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Appenzell Rhodes-Extérieures	2260	2013	2287	1920
Appenzell Rhodes-Intérieures	2128	1824	2204	2043
Uri	2016	1886	1951	1951
Fribourg (fr.)	1787	1759	1901	1873
Valais (fr.)	1843	1713	1895	1895
Zurich	1917	1584	1784	1687

Tableau 11. Cantons dont la dotation en heures de mathématiques est importante au cours de la scolarité obligatoire. Résultats selon le sexe et la filière suivie.

	Ecole de type A		Ecole de type B	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Berne (al.)	1350	1215	1307	1190
Bâle-Ville	1586	1527	1313	1103
Argovie	1534	1333	1467	1201
Bâle-Campagne	1733	1433	1530	1430
Vaud	1758	1758	1562	1562
Soleure	1544	1285	1772	1350

Tableau 12. Cantons dont la dotation en heures de mathématiques est faible au cours de la scolarité obligatoire. Résultats selon le sexe et la filière suivie.

Un élève peut avoir durant sa scolarité obligatoire jusqu'à 1000 heures d'enseignement mathématique en plus ou en moins selon qu'il habite un canton ou un autre. Rappelons que 1000 heures représentent une année scolaire entière du premier cycle de l'enseignement secondaire. Cette situation nous autorise à nous interroger à nouveau sur les relations qui existent entre la durée de formation et le niveau de performance scolaire.

Nous pouvons également nous étonner de voir que les cantons alémaniques traitent systématiquement les filles différemment des garçons. C'est dans le canton de Soleure que les différences sont les plus grandes sur ce plan. En effet, les garçons qui fréquentent une «Bezirksschule» bénéficient de 400 heures de mathématique de plus que les filles au cours de leur scolarité obligatoire.

La deuxième langue nationale

La deuxième langue nationale est également enseignée dans des proportions très différentes selon les cantons. D'une manière générale, ce sont les cantons bilingues qui accordent le plus d'importance à cette discipline: les cantons du Valais, de Fribourg et de Berne. Le Valais et Fribourg sont d'ailleurs les seuls cantons à avoir généralisé l'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école primaire. Quant aux cantons de Bâle et de Vaud, ils consacrent un nombre d'heures relativement élevé à l'enseignement de cette discipline.

Le canton des Grisons, et plus précisément sa partie rhéto-romanche, constitue un cas à part. Les élèves de cette région ont en effet déjà suivi de très nombreuses heures d'allemand au terme de leur scolarité primaire.

Actuellement, dans la moitié des cantons seulement, l'enseignement de la deuxième langue nationale est généralisé et obligatoire dans les écoles de type A (primaire supérieur). Ce qui signifie qu'un pourcentage important d'élèves terminent, actuellement encore, leur scolarité obligatoire sans aucune connaissance de la deuxième langue nationale. Toutefois, depuis la fin des années soixante, des essais ont été tentés dans un nombre d'écoles toujours plus important, pour améliorer cette situation. En octobre 1975, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé les recommandations relatives à l'enseignement de la deuxième langue, formulées par la Commission pédagogique: «Recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale». Dans toutes les régions de Suisse des travaux sont en cours pour réaliser ce projet.

6. Conclusion

Nous avons dit au début de ce chapitre que les différences entre les plans d'études des vingt-cinq cantons étaient grandes, plus grandes que celles qui existent entre les divers Etats européens. Elles sont même certainement plus grandes que ne le croyait vraisemblablement le lecteur, même bien informé, et plus grandes aussi que ne l'imaginaient les auteurs de ce rapport.

Que faut-il penser de cette hétérogénéité? Ce chapitre a établi un constat et une critique des plans d'études cantonaux. Toute différence est significative et intéressante. Ce serait une erreur, voire même une utilisation abusive des résultats de notre enquête, que de vouloir par exemple, lors de révisions de plans d'études, ériger en normes les moyennes intercantoniales. En revanche, ce qui est souhaitable, c'est que ces résultats suscitent une réflexion profonde sur les buts de l'école et sur le contenu des plans d'études. Si le présent rapport y parvenait, il aurait atteint son principal objectif.